

Rapport n° 1 9 0 1 2 3 0 0 7	Demande d'enregistrement d'entrepôts de stockage SAS TRANSPORTS METTELLE Site de LONGROY	Juillet 2021 Page 1
P.J N°3	Carte au 1/1 000	

Pièce N° 3
Plan au 1/2 500

Voir plan d'architecte

Un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres. Lorsque des distances d'éloignement sont prévues dans l'arrêté de prescriptions générales prévu à l'article L. 512-7,

le plan au 1/2 500 doit couvrir ces distances augmentées de 100 mètres [2° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]